

deux nations fondatrices et des autres groupes ethniques qui ont aidé au progrès de notre grand pays. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement.

On a exigé la tenue d'un plébiscite. J'ai entendu parler de requêtes en ce sens de la part de la Légion royale canadienne, de la *Canadian Corps Association* et d'autres groupes d'anciens combattants. A cet égard, j'aimerais consigner en partie au compte rendu les observations de ces divers organismes. Le 11 novembre, la Légion canadienne a présenté au cabinet ses opinions sur les mesures concernant les anciens combattants et sur d'autres questions. Elle a inclus dans sa lettre une copie de la résolution qu'elle a adoptée dans le courant de l'année, lors de son congrès tenu à Winnipeg, et qui se lit ainsi:

Il est résolu que les délégués à ce vingtième congrès bisannuel de la Légion royale canadienne, assemblés à Winnipeg du 17 au 22 mai 1964, confirment l'attitude prise par les délégués aux dix-huitième et au dix-neuvième congrès bisannuels et demandent avec instance au gouvernement canadien de faire adopter une loi par le Parlement pour reconnaître le pavillon rouge du Canada comme drapeau national.

J'ai aussi en main une lettre très intéressante de M. Heesaker, président national de la *Canadian Corps Association*, dont je cite le passage suivant:

Par conséquent, le commandement national de la *Canadian Corps Association*, demande encore une fois et avec instance au premier ministre et au Parlement en général de soumettre la question au peuple, lors des prochaines élections générales. Laissons les électeurs canadiens régler la chose.

J'ai reçu du courrier dans le même sens, d'autres organismes d'anciens combattants et, d'après les journaux, des enquêtes ont été effectuées à cet égard. On me dit qu'environ 60 p. 100 des personnes interrogées ont demandé la tenue d'un plébiscite lors des prochaines élections générales afin de pouvoir choisir le drapeau qu'elles désirent.

Il y a près de 100 ans que le Canada est autonome sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. A ma connaissance, nous sommes le premier pays à présenter au Parlement une mesure visant à changer le drapeau national après environ 100 ans d'existence. Certes, de nouveaux membres du Commonwealth qui ont obtenu leur indépendance récemment l'ont fait, mais notre pays est le premier qui, après une longue expérience du régime parlementaire, soumette une telle mesure législative à son Parlement.

Je prie les membres du gouvernement de tenir compte du fait que les anciens combattants canadiens ont exprimé une opinion

claire et unanime à ce propos. Je veux parler des membres de groupes reconnus.

Des voix: Non.

M. Herridge: Par tout le Canada, d'autres organismes sérieux ont aussi fait valoir la nécessité d'un plébiscite et je demande au gouvernement de prendre leurs instances en considération.

Je suis persuadé que les symboles figurant actuellement sur le pavillon rouge, notamment la fleur de lis, sont chers à beaucoup de gens parce qu'ils représentent une si longue période de notre histoire.

J'appuie l'amendement visant à déferer de nouveau la question au comité afin que ce dernier puisse recommander deux, trois ou quatre modèles qui pourraient être soumis à l'approbation du peuple canadien, au cours d'un plébiscite, lors des prochaines élections fédérales. Cela n'ajouterait guère au coût des élections et la décision prise serait, j'en suis sûr, considérée comme étant un choix effectué de bonne foi et avec conviction par la majorité des Canadiens.

Avant de terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter ceci: quand chaque honorable député aura eu l'occasion d'exprimer son opinion sur cet amendement et sur le reste du débat sur le drapeau, j'espère que nous reviendrons aux réalités de l'heure et aborderons les mesures législatives qui demandent notre attention.

Une voix: Elles ne sont pas prêtes.

M. Otto: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant me permet-il de lui poser une question?

M. Herridge: Assurément.

M. Otto: Je prie l'honorable député de croire que je soulève cette question pour notre gouverne. Il a déclaré que la fleur de lis avait été un symbole de liberté. Personne n'a oublié le tricolore et même la croix de Lorraine, mais je me demande si l'honorable député pourrait nous rappeler à quelle période de l'histoire la fleur de lis était un symbole ou un emblème de liberté?

M. Herridge: Avec plaisir, monsieur l'Orateur. J'ai consulté mes bons amis les crédites sur l'histoire de la fleur de lis dans l'expansion de la démocratie française.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, de toutes les observations formulées sur cette question du drapeau et de tous les discours prononcés à